

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE MERBES-LE-CHÂTEAU

Séance du : 28 septembre 2017

Présents : P. LEJEUNE, Bourgmestre ;
J.P GOFFIN, H. PREVOT, A. REMANT, Echevins ;
M. CUCHE, E. WIARD, C. PREAUX, A. FILLEUL, H. POIRET, B. VAN de PERRE, C. DESOIL,
Conseillers ;
L. DEJARDIN, Directrice Générale, ff ;

Objet : Redevance communale sur les concessions aux cimetières – Exercices 2018 et 2019.

Le Conseil Communal siégeant en séance publique,

Vu la Constitution, les articles 41,162 et 173 ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment l'article L1122-30 ;

Vu le décret du 14 décembre 2000 (M.B. 18.1.2001) et la loi du 24 juin 2000 (M.B. 23.9.2004, éd. 2) portant assentiment de la Charte européenne de l'autonomie locale, notamment l'article 9.1. de la Charte ;

Vu les dispositions légales et réglementaires en vigueur en matière d'établissement et de recouvrement des redevances communales ;

Vu les recommandations émises par la circulaire du 24 août 2017 relative à l'élaboration des budgets des communes et des CPAS de la Région wallonne, à l'exception des communes et des CPAS relevant des communes de la Communauté germanophone, pour l'année 2018 ;

Vu la communication du projet de règlement au directeur financier faite en date du 5 septembre 2017 conformément à l'article L 1124-40 §1 du CDLD ;

vu l'avis du directeur financier rendu en date du 5 septembre 2017 joint en annexe ;

Considérant que la commune doit se doter des moyens nécessaires afin d'assurer l'exercice de ses missions ;

Sur proposition du Collège Communal ;

Après en avoir délibéré ;

Arrête par : 11 oui

Art 1. Il est établi pour les exercices 2018 et 2019, une redevance communale, fixée comme suit, pour :

1. les concessions de terrains, de columbariums dans les cimetières communaux :
 - 250,00 € pour les personnes inscrites au registre de la population ou des étrangers ou dont le dernier domicile avant l'hébergement en maison de repos se situait sur la commune de Merbes-le-Château.
 - 750,00 € dans le cas contraire.
2. les cavurnes dans les cimetières communaux :
 - 125,00 € pour les personnes inscrites au registre de la population ou des étrangers ou dont le dernier domicile avant l'hébergement en maison de repos se situait sur la commune de Merbes-le-Château.
 - 375,00 € dans le cas contraire.
3. les concessions de terrains dans la parcelle des étoiles des cimetières communaux :
 - 50,00 € pour les personnes inscrites au registre de la population ou des étrangers ou dont le dernier domicile avant l'hébergement en maison de repos se situait sur la commune de Merbes-le-Château.
 - 150,00 € dans le cas contraire.

Art 2. La redevance est due par la partie demanderesse.

Art 3. Le montant de la redevance sera consigné au moment de la demande.

Art 4. Cette redevance est payable au comptant, avec remise d'une preuve de paiement, et à défaut de paiement, le recouvrement de la redevance sera poursuivi, conformément à l'article L1124-40 § 1er du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, modifié par l'article 26 du Décret du 18 avril 2013, relatif à la réforme des grades légaux.

Art 5. Le présent règlement entrera en vigueur après accomplissement des formalités de la publication faite conformément aux articles L1133-1 à 3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et exécutoire le premier jour de la publication.

Art 6. Le présent règlement sera transmis au Gouvernement Wallon conformément aux articles L3131-1 et suivants dans le cadre de la tutelle spéciale d'approbation.

La Directrice Générale ff,
L. DEJARDIN

La Directrice Générale ff,



Le Bourgmestre,
P. LEJEUNE

Le Bourgmestre,

Avis rendu au Conseil communal de la commune de Merbes-le-Château en vertu de l'article L1124-40 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation

Avis n° 2017/31

Caractéristiques du dossier

Intitulé : Redevance communale sur les concessions aux cimetières – Exercices 2018 et 2019.

Date de réception du dossier par le receveur régional : 5 septembre 2017.

Avis en urgence : non.

Date limite de remise d'avis : 19 septembre 2017.

Date du présent avis : 5 septembre 2017.

Incidence financière : 12.000,00 € HTVA.

Documents reçus : Projet de règlement.

Projet de décision

Vote par le Conseil du Règlement redevance communale sur les concessions aux cimetières – Exercices 2018 et 2019.

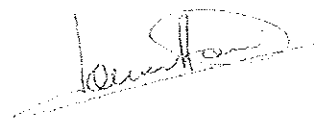
Avis

Le projet du texte « Règlement redevance communale sur les concessions aux cimetières – Exercices 2018 et 2019 » soumis à la décision du Conseil communal a été communiqué à l'agent de la tutelle pour un avis préalable le 29 août dernier.

Les corrections de forme émises par cet agent ont été actées dans le règlement présenté au Conseil communal.

Tenant compte de ces éléments lors de la rédaction du présent avis, le receveur n'a pas de remarque quant à la légalité de ce règlement.

Beez, le 5 septembre 2017



Laurent DASSI,
Receveur régional.